

30 mai 2026

## **Déclaration sur l'esclavage moderne**

### **À propos de cette déclaration**

Nous sommes heureux de vous faire part de la Déclaration sur l'esclavage moderne du groupe WestJet (la « **Déclaration sur l'esclavage moderne** ») prévue à l'article 54(1) de la loi britannique Modern Slavery Act (la « **Loi britannique** ») et à l'article 11 de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « **Loi canadienne** ») pour l'année se terminant le 31 décembre 2025 (la « **période visée par la déclaration** »). La présente Déclaration sur l'esclavage moderne est un rapport conjoint préparé par le groupe WestJet composé de : WestJet (une société de personnes albertaine), WestJet Airlines Ltd., WestJet Encore Ltd. (collectivement, « WestJet »); Sunwing Vacations Inc. (y compris Vacations WestJet et Vacances WestJet Québec; collectivement, « Sunwing »); ainsi que WestJet Exchangeco Inc., WestJet Group Inc., Kestrel Topco Sub Inc., Kestrel Topco Inc. et Kestrel Holdings Inc. (collectivement, les « sociétés de portefeuille »). Cette déclaration sur l'esclavage moderne a été rédigée par WestJet, Sunwing et les sociétés de portefeuille (collectivement, le « **groupe WestJet** »).

Notre Déclaration sur l'esclavage moderne décrit les mesures que nous avons prises pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants, tels que définis dans la Loi canadienne, ainsi que d'esclavage et de traite de personnes, tels que définis dans la Loi britannique (collectivement, « **esclavage moderne** »), à n'importe quelle étape de nos services et de nos chaînes d'approvisionnement.

N'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse [legal@westjet.com](mailto:legal@westjet.com) pour nous transmettre tout commentaire ou toute question concernant notre Déclaration sur l'esclavage moderne.

### **Introduction**

Le groupe WestJet condamne toutes les formes d'esclavage moderne. Il soutient et respecte pleinement les principes énoncés dans la Loi canadienne, la Loi britannique et d'autres lois similaires sur les droits de la personne, ce qui est conforme à l'engagement du groupe d'enrichir la vie de tous les gens de l'univers WestJet en offrant des services de transport aérien et de voyages sûrs, conviviaux et abordables. Le groupe prend sa responsabilité au sérieux et continuera à prendre des mesures pour atténuer les risques d'esclavage moderne dans ses activités et avec ses partenaires commerciaux.

Le groupe WestJet ne s'engagera dans aucune forme de trafic de personnes, ne pratiquera aucun type d'esclavage moderne et ne tolérera pas le recours à l'esclavage moderne à quelque niveau que ce soit dans ses chaînes d'approvisionnement. Le groupe WestJet attend des fournisseurs que ceux-ci n'exigent aucun travail ou service d'une personne sous la menace d'une quelconque sanction.

### **À propos du groupe WestJet**

#### *Structure*

WestJet est une société en nom collectif de l'Alberta; WestJet Airlines Ltd. et WestJet Encore Ltd. sont des sociétés d'affaires enregistrées en Alberta ayant leur siège social à Calgary. Vacances Sunwing Inc. est une société d'affaires enregistrée en Ontario ayant son siège social à Toronto. Les sociétés de portefeuille sont des entités canadiennes qui contrôlent directement ou

indirectement une ou plusieurs des entités composant WestJet et Sunwing et dont les obligations de déclaration découlent seulement de l'application du paragraphe 9(c) de la Loi canadienne.

#### *Activités*

WestJet a été lancée en 1996 avec trois avions, 250 employés et cinq destinations. Au fil des ans, elle est passée à plus de 180 avions, 14 000 employés et plus de 100 destinations dans 26 pays.

Le groupe Vacances Sunwing, la division des vacances du groupe WestJet, comprend les importants voyageurs de loisirs canadiens Vacances Sunwing, Vacances WestJet et Vacances WestJet Québec, le voyageur américain Vacation Express ainsi que les entreprises de vente au détail de voyages SellOffVacations.com et Luxe Destination Weddings.

#### *Chaînes d'approvisionnement*

La chaîne d'approvisionnement mondiale de WestJet comprend des fournisseurs de produits, notamment des moteurs, des ailes, des systèmes avioniques, des éléments de fuselage ainsi que des systèmes mécaniques et électriques, ainsi que des fournisseurs de biens et services non liés aux produits. Les matériaux, composants, articles et systèmes nécessaires à l'entretien des avions et au maintien des services aériens prévus sont achetés auprès de fournisseurs du monde entier et varient en fonction du produit. La plupart de ces matériaux, composants, systèmes et autres biens sont fournis par des fournisseurs avec lesquels le groupe WestJet a conclu des contrats à long terme.

La chaîne d'approvisionnement mondiale de Sunwing est centrée sur l'approvisionnement en produits et services liés aux voyages qui composent ses offres de vacances forfaitaires. En tant que voyageur, Sunwing s'appuie sur un vaste réseau de partenaires internationaux, y compris des chaînes d'hôtels et de centres de villégiature, des sociétés de gestion de destinations, des fournisseurs de transport terrestre, des exploitants d'excursions et d'activités et divers fournisseurs de services touristiques. Ces partenaires offrent l'hébergement, les transferts, le soutien sur site et les expériences de loisirs qui constituent les composantes essentielles des forfaits vacances de Sunwing.

Le groupe WestJet s'approvisionne également en biens et services autres que des produits nécessaires pour soutenir ses activités de services aériens et de voyages touristiques, comme les plateformes de service à la clientèle, les services de marketing, les systèmes technologiques et la logistique axée sur la destination.

#### **Principes directeurs, politiques, procédures et diligence raisonnable de WestJet**

La culture d'entraide et de travail d'équipe du groupe WestJet se reflète dans l'ensemble des politiques, procédures et processus de diligence raisonnable de base du groupe, y compris dans les documents suivants :

- Code de déontologie;
- Code de conduite des fournisseurs;
- Politique relative à l'intégrité en affaires;
- Politique et procédure régissant le Service d'assistance pour les signalements confidentiels et anonymes de WestJet;
- Politique de l'approvisionnement au paiement.

### *Le Code de déontologie*

Le principal guide du groupe WestJet est le Code de déontologie de WestJet (« **CDD** »). Le CDD définit le déroulement des activités dans le monde entier. Elle s'applique au conseil d'administration, à la direction et aux employés de WestJet et de Sunwing et porte sur les comportements éthiques dans notre environnement de travail, nos pratiques commerciales et nos relations avec les intervenants externes. Le CDD définit en détail les normes de comportement attendues de toutes les personnes auxquelles il s'applique dans leurs activités quotidiennes et dans leurs relations avec les autres. Il décrit également les principales responsabilités des leaders du groupe WestJet, qui doivent fournir un modèle de normes élevées de conduite éthique et créer un environnement de travail reflétant à la fois le contenu et l'esprit du CDD.

### *Le Code de conduite des fournisseurs*

Le Code de conduite des fournisseurs établit les règles sur lesquelles WestJet et Sunwing s'attendent de leurs fournisseurs qu'ils exploitent et mènent leurs activités commerciales. Le CCF exige des fournisseurs qu'ils soient en mesure de démontrer que, sur leur lieu de travail, qu'il n'y a pas de travail d'enfants, de travail forcé ou de travail obligatoire. Ce code décrit en détail les attentes du groupe WestJet vis-à-vis des fournisseurs en matière de droits de la personne, de travail, de respect de la loi, de santé et de sécurité, d'environnement, de lutte contre la corruption et d'éthique.

Le CCF comprend explicitement des dispositions interdisant l'esclavage moderne, stipulant que :

*Les fournisseurs doivent respecter les normes d'emploi applicables, la loi sur le travail, la non-discrimination et les droits de la personne. Lorsque les lois n'interdisent pas la discrimination, ou lorsqu'elles autorisent un traitement distinct, le groupe WestJet attend des fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter les principes de non-discrimination et qu'ils n'exploitent pas leur entreprise d'une manière qui différencie injustement les individus.*

En outre, les fournisseurs doivent être en mesure de démontrer que, sur leur lieu de travail :

- il n'y a aucun recours au travail des enfants, au travail forcé ou au travail obligatoire;
- la discrimination et le harcèlement sont interdits, y compris la discrimination ou le harcèlement fondés sur toute caractéristique protégée par la loi;
- les représailles contre quelqu'un ayant exprimé son opinion sont interdites et que les employés sont libres de soulever des problèmes et de s'exprimer sans crainte de représailles;
- des vérifications appropriées et raisonnables des antécédents ont été effectuées afin de garantir l'intégrité et la bonne réputation des employés du fournisseur;
- des normes d'emploi claires et uniformes sont appliquées et respectent ou dépassent les exigences légales et réglementaires;
- les fournisseurs favorisent un environnement de travail dans lequel tous les gens sont traités avec respect et dignité, dans une atmosphère d'entreprise qui promeut l'égalité des chances en matière d'emploi et interdit les pratiques discriminatoires, et où leurs employés agissent avec honnêteté et intégrité;
- aucun de leurs employés ne fera l'objet de harcèlement ou de mauvais traitements d'ordre physique, sexuel, psychologique ou verbal sur le lieu de travail ni ne sera menacé d'un tel harcèlement ou de tels traitements;
- ils versent à chaque employé au moins le salaire minimum légal applicable et les avantages sociaux;

- les employés des fournisseurs seront rémunérés pour les heures supplémentaires conformément aux lois applicables et ne travailleront que dans les limites des heures de travail légales;
- les employés des fournisseurs bénéficieront des congés et des congés de maladie qui leur sont alloués sans aucune répercussion (ou menace de répercussion).

#### *Politique relative à l'intégrité en affaires*

La politique relative à l'intégrité en affaires exige que le groupe WestJet ne fasse affaire qu'avec des tiers ou des personnes qui mènent leurs affaires de manière éthique. À ce titre, le groupe WestJet a mis en place des processus pour permettre une diligence raisonnable fondée sur le risque avant la participation aux activités et appliquer des contrôles proportionnés après la participation afin de relever et de réduire les risques inhérents associés à la participation de tiers, y compris les risques liés au travail des enfants, au travail forcé ou au travail obligatoire.

#### *Approvisionnement au paiement*

Les professionnels de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du groupe WestJet mènent les activités à un niveau digne d'une compagnie aérienne mondiale et d'un grand voyageur, en suivant des normes matérielles internes pour l'achat et l'approvisionnement des biens ainsi que pour la sélection de nos fournisseurs et partenaires commerciaux. La politique de l'approvisionnement au paiement définit la manière du groupe WestJet de choisir ses fournisseurs; de même, les différentes unités commerciales du groupe sont chargées de vérifier que les fournisseurs respectent les normes du groupe WestJet. Le groupe WestJet suit ce processus pour prévenir et réduire le risque de toute incidence négative potentielle sur ses chaînes d'approvisionnement mondiales.

#### *Politique et procédure régissant le Service d'assistance pour les signalements confidentiels et anonymes*

Dans le cadre de la politique et de la procédure régissant le Service d'assistance pour les signalements confidentiels et anonymes, le groupe WestJet a donné à toute personne la possibilité de signaler de manière anonyme toute préoccupation concernant des actes répréhensibles ou des infractions à la loi. Chacun est encouragé à faire part de ses préoccupations par différents moyens, y compris en toute confiance et sans crainte de mesures disciplinaires ou de représailles, dans le cadre de la présente politique. Ensemble, ces principes et documents décrivent les normes de conduite professionnelle et les principales politiques de conformité qui s'appliquent aux interactions mutuelles en tant qu'employés, invités et partenaires commerciaux dans le monde entier. Ces politiques aident le groupe WestJet à mener ses activités de manière éthique et responsable et à veiller à ce que l'esclavage moderne ne soit pas pratiqué dans les activités du groupe WestJet.

#### **Risques d'esclavage moderne dans les activités et les chaînes d'approvisionnement du groupe WestJet**

En plus de tous les éléments décrits précédemment, le groupe WestJet a pris en 2025 les mesures supplémentaires suivantes pour prévenir et réduire le risque de pratique de l'esclavage moderne dans ses chaînes d'approvisionnement et ses activités :

- examen et prise en compte des dernières orientations gouvernementales;
- A confirmé que de nombreux hôtels et centres de villégiature partenaires de l'activité de voyageur sont membres de « The Code » (thecode.org), soutenu par l'organisation ECPAT, lequel constitue le « Code de conduite pour la protection des

enfants contre l'exploitation sexuelle dans les voyages et le tourisme ». The Code » est une « initiative multipartite dont la mission est de fournir de la sensibilisation, des outils et du soutien à l'industrie des voyages et du tourisme afin de prévenir l'exploitation sexuelle des enfants Les critères sont les suivants :

- Établir une politique et des procédures contre l'exploitation sexuelle des enfants et réglementer le volontariat;
  - Former les employés aux droits de l'enfant, à la prévention de l'exploitation sexuelle et à la manière de signaler les cas suspects;
  - Inclure dans les contrats, tout au long de la chaîne de valeur, une clause énonçant une politique commune de répudiation et de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation sexuelle des enfants;
  - Fournir aux voyageurs de l'information sur les droits des enfants, la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et les moyens de signaler les cas suspects;
  - Soutenir, collaborer et faire participer les parties prenantes à la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants ; et
  - Faire rapport annuellement sur la mise en œuvre des six critères du Code;
- Confirmé que de nombreux hôtels et complexes partenaires des activités du voyageur sont membres des « principes sur le travail forcé » de la World Sustainable Hospitality Alliance. Les principes sont les suivants :
- *Chaque travailleur devrait avoir la liberté de mouvement*
    - La capacité des travailleurs de se déplacer librement ne devrait pas être restreinte par leur employeur par des abus, des menaces et des pratiques telles que la conservation illégale de passeport et de biens de valeur.
  - *Aucun travailleur ne devrait payer pour un emploi*
    - Les frais et les coûts associés au recrutement et à l'obtention d'un emploi ne devraient pas être payés par les travailleurs.
  - *Aucun travailleur ne devrait être endetté ou contraint à travailler*
    - Les travailleurs doivent travailler volontairement, être informés à l'avance de leurs conditions d'emploi sans fausse déclaration, et être rémunérés régulièrement comme convenu et conformément aux lois et règlements applicables.

#### *Risques liés aux activités du groupe WestJet*

Le groupe WestJet considère que le risque d'esclavage moderne dans le cadre de ses activités est faible. Non seulement la main-d'œuvre se trouve presque exclusivement au Canada, lequel pays dispose de lois et d'obligations complètes et strictes en matière de travail, d'emploi et de droits de la personne, mais les entités du groupe WestJet mènent également leurs activités respectives conformément aux obligations contenues dans toutes les conventions collectives pertinentes auxquelles elles sont liées.

#### *Risques liés aux chaînes d'approvisionnement du groupe WestJet*

Étant donné la grande valeur des composants et des actifs que nous achetons régulièrement, ainsi que la nature technologique avancée et sensible à la sécurité de nos activités, la majorité importante de nos fournisseurs sont des entités importantes et

sophistiquées et seraient également assujettis à la Loi canadienne et à la Loi britannique, ou à une législation similaire à celles-ci. Nombre de ces fournisseurs sont également cotés en bourse et doivent faire l'objet de rapports et d'autres mesures de diligence raisonnable afin de garantir la protection des droits de la personne et le respect de toutes les lois applicables.

Par conséquent, sur la base de notre évaluation de nos chaînes d'approvisionnement, nous considérons que le risque que de l'esclavage moderne y soit présent est faible. Bien que le groupe WestJet n'ait connaissance d'aucun cas d'esclavage moderne dans ses chaînes d'approvisionnement, le groupe reconnaît que l'esclavage moderne peut être pratiqué dans toutes les industries, tous les secteurs et tous les lieux géographiques. Il existe donc certains risques d'esclavage moderne dans ses chaînes d'approvisionnement. Les mesures décrites dans la présente Déclaration sur l'esclavage moderne visent à atténuer ces risques.

#### *Atténuation de ces risques*

Le groupe WestJet est fier de pouvoir aider les gens à sa manière : par une expérience serviable en toutes circonstances et par le don de vols. En plus des politiques, procédures et processus de diligence raisonnable mentionnés dans la présente Déclaration sur l'esclavage moderne, WestJet atténue le risque d'esclavage moderne par l'entremise de son programme WestJet tient aux enfants, en partenariat avec la Missing Children Society of Canada (entre autres organismes).

#### **Engagement à lutter contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle**

WestJet concrétise son engagement à lutter contre l'esclavage moderne par l'entremise de ses politiques et du soutien direct et stratégique de ses leaders. WestJet ne tolère aucune activité d'un employé ou d'un entrepreneur qui cause ou favorise des infractions liées à la traite des personnes ou l'exploitation sexuelle. WestJet interdit l'utilisation des installations, des ressources, de l'équipement ou des privilèges de voyage de l'entreprise pour mener des activités qui soutiennent le trafic de personnes ou l'exploitation sexuelle. Cela inclut toute utilisation des ordinateurs, réseaux, téléphones ou autres équipements de l'entreprise aux fins de visualisation, de stockage, de distribution, de promotion ou de toute autre utilisation permettant d'exploiter sexuellement des personnes. La politique de discipline progressive donne des exemples de situations dans lesquelles les employés peuvent être licenciés s'ils enfreignent le CDD, s'ils commettent des actes de violence sur le lieu de travail ou s'ils jettent le discrédit sur le groupe WestJet. Les employés peuvent signaler tout invité, passager, client, entrepreneur ou employé soupçonné d'être impliqué dans des activités de traite de personnes ou l'exploitation sexuelle d'une personne à leurs supérieurs, au service de sécurité de l'entreprise, au service juridique ou aux autorités locales, selon le cas.

Le groupe WestJet demeure résolu à prendre des mesures rapides et appropriées en cas de découverte de preuves relatives à l'esclavage moderne ou à la traite des personnes dans sa chaîne d'approvisionnement.

Au cours de la période visée par la déclaration, le groupe WestJet n'a découvert aucun cas d'esclavage moderne dans ses chaînes d'approvisionnement ou ses activités. Par conséquent, aucun effort de réparation n'a été requis, y compris en ce qui concerne l'incidence financière sur les familles les plus vulnérables.

Si une situation de non-conformité est découverte, le groupe WestJet a l'intention de travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan correctif afin d'améliorer la situation et d'y remédier.

## Formation

Les employés de WestJet reçoivent régulièrement une formation adaptée sur le CDD, sur la politique relative à l'intégrité en affaires et d'autres sujets éthiques ainsi que sur les politiques de la société. Tous les nouveaux employés reçoivent un dossier de formation obligatoire qui comprend une formation sur le CDD. Chaque année, tous les employés sont tenus de certifier leur conformité au CDD et, à partir de 2025, ils devront également certifier leur conformité à la politique relative à l'intégrité en affaires. En 2019, un cours obligatoire sur la traite des personnes a été mis en place pour les équipes à bord et dans les aéroports, qu'il s'agisse d'employés ou de sous-traitants, en guise d'introduction à la reconnaissance et au signalement d'incidents présumés, que ce soit dans l'aéroport ou à bord d'un avion. Cette formation est accessible à partir du portail d'apprentissage interne de WestJet. Bien qu'elle ne soit pas obligatoire pour tous les autres groupes d'employés à l'heure actuelle, la formation peut être suivie par tous.

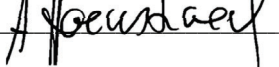
En 2025, nous avons modifié la formation et la procédure afin de garantir que les forces de l'ordre ne soient contactées que si la victime en fait la demande. Cela permet de s'assurer qu'aucun dommage supplémentaire n'est causé à une victime potentielle en raison de nos actions. Nous avons également ajouté l'exigence pour notre équipage de discuter de tous les indicateurs les uns avec les autres afin de minimiser les biais.

## Évaluation de l'efficacité

Comme indiqué dans la présente Déclaration sur l'esclavage moderne, le groupe WestJet a mis en place un certain nombre de mesures visant à prévenir et à réduire le risque de recours à l'esclavage moderne dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Le groupe WestJet n'a pas procédé à une évaluation complète et formelle de l'efficacité de ces mesures, mais à mesure que ses politiques et procédures évoluent, il continue à évaluer de manière informelle leur efficacité en matière de prévention et de réduction des risques d'esclavage moderne dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de WestJet; de même, le groupe WestJet procède de manière proactive à des changements afin d'atténuer ces risques, même en l'absence de preuves de leur présence dans l'entreprise.

## Approbation au titre de la Loi britannique

La présente Déclaration sur l'esclavage moderne est établie conformément à l'article 54(1) de la Loi britannique et a été approuvée par le conseil d'administration de Kestrel Holdings Inc.

Par : 

Nom complet : Alexis von Hoensbroech, je suis autorisé à lier le groupe WestJet.

Titre : Chef de la direction et administrateur de WestJet et de Kestrel Holdings Inc. (actionnaire majoritaire exerçant un contrôle sur toutes les entités visées par la présente Déclaration sur l'esclavage moderne)

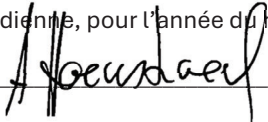
Date : 30 mai 2026

**Approbation et attestation au titre de la Loi canadienne**

La présente Déclaration sur l'esclavage moderne a été établie conformément aux paragraphes 11(1) et 11(3) de la Loi canadienne et a été approuvée par le conseil d'administration de Kestrel Holdings Inc. conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi canadienne.

À titre de président et chef de la direction de WestJet et d'administrateur de Kestrel Holdings Inc. et non à titre personnel, je fais l'attestation suivante conformément aux exigences de la Loi canadienne :

Conformément aux exigences de la Loi canadienne, et en particulier à son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans la présente Déclaration sur l'esclavage moderne de l'entité ou des entités énumérées ci-dessus. Selon mes connaissances, après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans la Déclaration sur l'esclavage moderne sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi canadienne, pour l'année du rapport susmentionné.

Par :  \_\_\_\_\_

Nom complet : Alexis von Hoensbroech, je suis autorisé à lier le groupe WestJet.

Titre : Chef de la direction et administrateur de WestJet et de Kestrel Holdings Inc. (actionnaire majoritaire exerçant un contrôle sur toutes les entités visées par la présente Déclaration sur l'esclavage moderne)

Date : 30 mai 2026